CONSEIL MUNICIPAL DE VILLEBAROU
PROCES-VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE
DU MARDI 22 MAI 2018

Nombre de conseillers en exercice : 23

L'an deux mille dix-huit, le mardi vingt-deux mai à vingt heures trente,

Le Conseil Municipal de la commune de Villebarou, dûment convoqué par courriel en date du dix-sept mai deux mille dix-huit, s'est réuni en séance publique dans la salle du conseil de Villebarou, sous la présidence de Monsieur Philippe MASSON, Maire.

DECISIONS N° 2018-28 à 2018-42

DELIBERATIONS N° 2018-47 à 2018-61

Membres titulaires présents :

MASSON Philippe, BUCCELLI Laurence, CREUZET Mario, VESIN Martine, BARRÉ Philippe, LE PALABE Katia, RICTER Violette, COUPPÉ Michel, BAUCE Annie, BUREAU Marc, MESRINE Christine, POIRRIER Dominique, PINTO DOS SANTOS Fatima, ARNOULT Jérôme, DESROCHES Laurence, PAJOT Nadia, KERGROACH Samuel, EPIAIS Christine, GILLET Paul, PETIT Perrine.

Conseiller absent : MASSON Armelle

Conseillers absents excusés : BIGOT Thierry, BÉDU Jean-Sébastien

Conseillers ayant donné pouvoir : BIGOT Thierry à MASSON Philippe
BÉDU Jean-Sébastien à CREUZET Mario

Madame DESROCHES Laurence a été élue secrétaire de séance.

* * * * * * * * *

Le quorum étant atteint[1], Monsieur le Maire ouvre la séance et expose ce qui suit :

* * * * * * * * *

[1] Conformément à l'article L. 2121-17 du CGCT, la majorité des membres en exercice, plus de la moitié, doit assister à la séance.

Ordre du Jour

1. Approbation du compte-rendu de la séance du lundi 09 avril 2018 4

2. Décisions du Maire prises par délégation du Conseil Municipal (article L2122-22 du CGCT) 4

AFFAIRES GENERALES 4

2.1. DE-2018-30 : Renouvellement du contrat d'acquisition de logiciels informatiques et prestation de services/SEGILOG 4

BÂTIMENTS 4

2.2. DE-2018-28 : Pose d'une barrière pivotante/PANNEQUIN PAYSAGE 4

2.3. DE-2018-36 : Accord-cadre : assistance à maîtrise d'ouvrage pour les aménagements d'espaces et équipements publics communaux et communautaires d'Agglopolys/TRAITCARRÉ ARCHITECTE 4

VOIRIES ET RÉSEAUX 4

2.4. DE-2018-33 : Aménagement de la rue du Moulin/Marché de travaux/EUROVIA CENTRE LOIRE 4

URBANISME 4

2.5. DE-2018-41 : Aménagement du cœur de bourg/Marché de maîtrise d'œuvre/SAFEGE 4

DOMAINE ET PATRIMOINE 5

2.6. DE-2018-38 : Contrat de prêt à usage/COURTINE Christelle 5

VIE DU TERRITOIRE 5

2.7. DE-2018-29 : Renouvellement de la convention d'entretien et de suivi de rucher/Syndicat des apiculteurs de Loir-et-Cher 5

MANIFESTATIONS 5

2.8. DE-2018-31 : Festival « Les Pieds dans le Do » le samedi 09 juin 2018/Contrat de cession de droit de représentation/CARAMBA SPECTACLES 5

2.9. DE-2018-32 : Festival « Les Pieds dans le Do » le samedi 09 juin 2018/Contrat de cession de droit d'exploitation d'un spectacle/X-RAY PRODUCTION 5

2.10. DE-2018-34 : Festival « Les Pieds dans le Do » le samedi 09 juin 2018/Représentation de l'artiste Mathis POULIN/PLN-PROD 5

2.11. DE-2018-35 : Festival « Les Pieds dans le Do » le samedi 09 juin 2018/Contrat de cession de droit d'exploitation d'un spectacle/DROUOT PRODUCTIONS 5

2.12. DE-2018-37 : Festival « Les Pieds dans le Do » le samedi 09 juin 2018/Contrat de cession d'artistes de variétés/BFP SAS MEGASTARS 5

2.13. DE-2018-42 : Festival « Les Pieds dans le Do » le samedi 09 juin 2018/Convention de concert /MDC NATACHA DISTLER-ANDRÉANI 6

SPORTS 6

2.14. DE-2018-39 : Mise à disposition d'équipements sportifs/Maintien du tarif/WORLDLINE 6

MARCHÉS PUBLICS 6

2.15. DE-2018-40 : Attribution du marché de services de gardiennage/LOIR-ET-CHER SECURITÉ 6

3. DL-2018-47 : AFFAIRES GENERALES/Nouvelle convention de mise à disposition d'équipements communaux 7

4. DL-2018-48 : AFFAIRES GENERALES/Tarif horaire pour prestation de ménage dans les équipements communaux 7

5. DL-2018-49 : DOMAINE ET PATRIMOINE/Allée des Saules/Convention de servitudes/ENEDIS 7

6. DL-2018-50 : VOIRIE ET RESEAUX/Travaux de sécurisation sur diverses routes communales /Demande de subvention au titre de la répartition du produit des amendes de police/Conseil Départemental 8

7. DL-2018-51 : VOIRIE ET RESEAUX/Rue de l'Ormeraye/Extension du réseau d'électricité /SIDELC 8

8. DL-2018-52 : MANIFESTATIONS/Tarifs de vente des produits de buvette 9

9. DL-2018-53 : MANIFESTATIONS/Tarifs du Festival de Magie 2018 9

10. DL-2018-54 : SPORTS/Salle des Jeunes/Tarifs du camp « Xtrem Aventure » du 9 au 13 juillet 2018 9

11. DL-2018-55 : SPORTS/Subvention 2018 Parcours du Cœur suite à la course colorée du 22 avril 2018/Cœur et Santé 10

12. DL-2018-56 : SPORTS/Convention de partenariat et de soutien de sportif vers le haut niveau/Terry BAUET 10

13. DL-2018-57 : SPORTS/Convention de partenariat et de soutien de sportif de haut niveau/Noa BRUNO 10

14. DL-2018-58 : AFFAIRES SCOLAIRES/Approbation de la modification du PEdT 2017 - 2020 11

15. DL-2018-59 : ENFANCE JEUNESSE/Salle des Jeunes/Tarifs du camp « Léo Parc Aventure » du 23 au 26 juillet 2018 11

16. DL-2018-60 : ENFANCE JEUNESSE/Avenant n°1 à la convention d'accès « Mon compte Partenaire » et au contrat de services/CAF 12

17. DL-2018-61 : PERSONNEL/Infrastructure et Patrimoine /Création de poste pour accroissement saisonnier d'activité 12

18. Rapports de la Communauté d'Agglomération de Blois et des instances intercommunales 12

18.1. Conseil communautaire du 31 mai 2018 à 18h30 12
18.2. Rapport des commissions diverses et instances intercommunales 13

19. Rapports des compétences communales 13

19.1. Urbanisme 13
19.1.1. Fleurissement devant la mairie par les apprentis du CFAAD41 le mardi 15 mai 2018 13
19.1.2. Déclarations d'intention d'aliéner 13
19.2. Affaires sociales 13
19.2.1. Cérémonie du 8 mai / Bilan 13
19.3. Vie du territoire 13
19.3.1. Ludothèque / Animation « Ludo en fête, en fait… » du 10 avril 2018/Bilan 13
19.3.2. Ludothèque/Journée mondiale du jeu le lundi 28 mai 2018 14
19.3.3. Bibliothèque/Rencontre-lecture du vendredi 13 avril 2018 et exposition « Marie CURIE » du 12 avril au 25 mai 2018/Bilan 14
19.3.4. Bibliothèque/Projet de mise à disposition de supports numériques/DLP 14
19.3.5. Exposition REV à partir du 1er juin 2018 et vernissage 14
19.3.6. Festival de Magie 2018/Programmation des artistes 14
19.4. Sports 14
19.4.1. Villebarou Color du dimanche 22 avril 2018/Bilan 14
19.4.2. Festival Les Pieds dans le Do le samedi 9 juin 2018/Programme 14
19.5. Affaires scolaires 14
19.5.1. Fête des écoles le dimanche 1er juillet 2018 14
19.5.2. Carnaval des écoles le vendredi 20 avril 2018 15
19.5.3. Ecole élémentaire/Rencontre autour du théâtre le jeudi 24 mai et spectacle le jeudi 5 juillet 2018 15
19.5.4. Ecole élémentaire/Séjour au Puy du Fou du 18 au 20 juin 2018 15
19.5.5. Dates des rétrospectives de la classe de neige et du séjour au Puy du Fou 15
19.6. Enfance Jeunesse 15
19.6.1. ALSH et Salle des Jeunes/Activités des vacances de printemps 2018/Bilan 15
19.6.2. Fête de la Jeunesse le samedi 26 mai 2018 / Programme 15
19.6.3. Fête du Jeu pour les écoles le lundi 28 mai 2018 15
19.6.4. Fête de fin d'année du Multi-Accueil le 20 juin de 10h30 à 12h30 16
19.6.5. Fête du Périscolaire le vendredi 22 juin 2018 16
19.7. Marchés 16
19.7.1. Marché d'été le samedi 23 juin 2018 16

20. Informations diverses 16

20.1. Composition de la liste du jury d'Assises 2019 16
20.2. Informations diverses 16

* * * * * * * *

A l'ouverture de séance, Monsieur Philippe MASSON, Maire, explique retirer de l'ordre du jour et reporter deux délibérations relatives à une convention de soutien à sportif en raison du manque d'informations et de perspectives à ce jour sur le projet sportif de Julie DROUET et Erwan BILZ.

1. Approbation du compte-rendu de la séance du lundi 09 avril 2018

Rapporteur : Monsieur Philippe MASSON

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 09 avril 2018.

2. Décisions du Maire prises par délégation du Conseil Municipal (article L2122-22 du CGCT)

Le Conseil Municipal prend acte de l'ensemble des décisions prises dans le cadre des attributions déléguées au Maire, dans le respect des dispositions de l'article L2122-22 du CGCT et en application de la délibération n°DL-2016-4 du 21 mars 2016.

AFFAIRES GENERALES **Rapporteur : Monsieur Philippe MASSON**

2.1. DE-2018-30 : Renouvellement du contrat d'acquisition de logiciels informatiques et prestation de services/SEGILOG

Objet de la décision : - Cession du droit d'utilisation du logiciel métier, pour la somme annuelle de **4 698€ HT**
- Maintenance et formation, pour la somme annuelle de **522€ HT**
- Licence MapXTremme (logiciel de gestion de cadastre) pour la somme annuelle de **95€ HT** par poste.

Prestataire : SEGILOG – 72 400 La Ferté Bernard

--*-*-*-*-

BÂTIMENTS **Rapporteur : Monsieur Philippe MASSON**

2.2. DE-2018-28 : Pose d'une barrière pivotante/PANNEQUIN PAYSAGE

Objet de la décision : Pose d'une barrière pivotante sur le côté de l'école primaire, pour la sécurité des usagers,
Prestataire : PANNEQUIN PAYSAGE – 41 330 Saint Bohaire

Pour la somme de **650€ HT**, soit **780€ TTC**

2.3. DE-2018-36 : Accord-cadre : assistance à maîtrise d'ouvrage pour les aménagements d'espaces et équipements publics communaux et communautaires d'Agglopolys/TRAITCARRÉ ARCHITECTE

Objet de la décision : Etude de requalification de la grange aux dîmes : étude diagnostic préalable à SA réutilisation,
Prestataire : TRAITCARRÉ ARCHITECTES – 18 700 Aubigny-sur-Nère

Pour la somme de **6 600€ HT**, soit **7 920€ TTC**

--*-*-*-*-

VOIRIES ET RÉSEAUX **Rapporteur : Madame Laurence BUCCELLI**

2.4. DE-2018-33 : Aménagement de la rue du Moulin/Marché de travaux/EUROVIA CENTRE LOIRE

Objet de la décision : Marché de travaux pour l'aménagement de la rue du Moulin
Prestataire : EUROVIA CENTRE LOIRE – 41 000 Blois

Pour la somme de **123 000€ HT**, soit **147 600€ TTC**

--*-*-*-*-

URBANISME **Rapporteur : Madame Laurence BUCCELLI**

2.5. DE-2018-41 : Aménagement du cœur de bourg/Marché de maîtrise d'œuvre/SAFEGE

Objet de la décision : - Mission de maîtrise d'œuvre,
Pour un taux de rémunération de **6,30%,**
soit un forfait provisoire de rémunération de **86 751€ HT** et **104 101,20€ TTC**
- Mission topographique moyennant la somme de **1 700€ HT**.

Prestataire : SAFEGE Agence Centre Loire – 37 071 Tours Cedex

--*-*-*-*-

DOMAINE ET PATRIMOINE **Rapporteur : Madame Laurence BUCCELLI**

2.6. DE-2018-38 : Contrat de prêt à usage/COURTINE Christelle

Objet de la décision : Contrat de prêt à usage à titre gracieux et en conformité des articles 1875 et suivants du code civil, pour une parcelle agricole située rue de la Closière, d'une surface de 2 520 m² cadastrée ZK n°173, 177 et 178. Le prêt à usage est consenti pour une durée d'un an, soit du 20 avril 2018 au 19 avril 2019.

Emprunteur : Christelle COURTINE – 41 000 Villebarou-Francillon

Monsieur Philippe MASSON, Maire, indique que ce terrain accueillera des ruches.

--*-*-*-*-

VIE DU TERRITOIRE **Rapporteur : Monsieur Dominique POIRRIER**

2.7. DE-2018-29 : Renouvellement de la convention d'entretien et de suivi de rucher/Syndicat des apiculteurs de Loir-et-Cher

Objet de la décision : - Suivi et l'entretien du rucher,
- Réalisation de 2 récoltes en public, au printemps et à l'automne.

Prestataire : SYNDICAT DES APICULTEURS DE LOIR-ET-CHER – 41 260 La Chaussée Saint Victor

Pour la somme annuelle de **3 000€ net**

Monsieur Dominique POIRRIER, Conseiller Municipal Délégué, annonce que la prochaine récolte se déroulera, à la Maison de l'Enfance, le mercredi 13 juin 2018 après midi.

--*-*-*-*-

MANIFESTATIONS **Rapporteur : Monsieur Philippe BARRÉ**

2.8. DE-2018-31 : Festival « Les Pieds dans le Do » le samedi 09 juin 2018/Contrat de cession de droit de représentation/CARAMBA SPECTACLES

Objet de la décision : Représentation de l'artiste HOSHI

Prestataire : CARAMBA SPECTACLES – 75 014 Paris

Moyennant la somme de **3 000€ HT,** soit **3 165€ TTC**

2.9. DE-2018-32 : Festival « Les Pieds dans le Do » le samedi 09 juin 2018/Contrat de cession de droit d'exploitation d'un spectacle/X-RAY PRODUCTION

Objet de la décision : Représentation du spectacle « Kiz-2018 / Kiz »

Prestataire : X-RAY PRODUCTION – 75 014 Paris

Moyennant la somme de **2 085,31€ HT,** soit **2 200€ TTC**

2.10. DE-2018-34 : Festival « Les Pieds dans le Do » le samedi 09 juin 2018/Représentation de l'artiste Mathis POULIN/PLN-PROD

Objet de la décision : Représentation de l'artiste Mathis POULIIN

Prestataire : PLN-PROD – 41 350 Saint Claude de Diray

Moyennant la somme globale de **150€**

2.11. DE-2018-35 : Festival « Les Pieds dans le Do » le samedi 09 juin 2018/Contrat de cession de droit d'exploitation d'un spectacle/DROUOT PRODUCTIONS

Objet de la décision : Prestation de Camille ESTEBAN

Prestataire : GERARD DROUOT PRODUCTIONS – 75 002 Paris

Moyennant la somme globale de **2 000€**

2.12. DE-2018-37 : Festival « Les Pieds dans le Do » le samedi 09 juin 2018/Contrat de cession d'artistes de variétés/BFP SAS MEGASTARS

Objet de la décision : Prestation des BONEY M The Original « Tribute » Show,

Prestataire : BFP SAS MEGASTARS – 77 100 Meaux

Moyennant la somme globale de **9 000€ HT,** soit **9 495€ TTC**

2.13. DE-2018-42 : Festival « Les Pieds dans le Do » le samedi 09 juin 2018/Convention de concert /MDC NATACHA DISTLER-ANDRÉANI

Objet de la décision : Prestation de l'artiste Natacha ANDRÉANI,
Prestataire : MDC NATACHA DISTLER-ANDRÉANI – 67 120 Molsheim
Moyennant la somme globale de **690€ HT,** soit **750€ TTC**

--*-*-*-*-

SPORTS **Rapporteur : Monsieur Philippe BARRÉ**

2.14. DE-2018-39 : Mise à disposition d'équipements sportifs/Maintien du tarif/WORLDLINE

Objet de la décision : Maintien du montant de la contribution pour l'utilisation des équipements de tennis durant l'année 2018, à **500€ TTC**
Emprunteur : COMITÉ D'ENTREPRISE WORLDLINE – 41 000 Blois

--*-*-*-*-

MARCHÉS PUBLICS **Rapporteur : Monsieur Philippe MASSON**

2.15. DE-2018-40 : Attribution du marché de services de gardiennage/LOIR-ET-CHER SECURITÉ

Objet de la décision : Mise à disposition ponctuelle de moyens humains (personnel féminin et_masculin) et/ou cynophiles en vue d'assurer la sécurisation d'un site ou d'un public lors de manifestations déclenchées par bon de commande aux conditions suivantes :

FORFAIT HORAIRE D'INTERVENTION D'UN AGENT DE SECURITE EN € HT	**SEMAINE**	
	Tarif de jour à l'heure : 19.90	Tarif de nuit à l'heure : 21.89
	WEEK-END	
	Tarif de jour à l'heure : 21.89	Tarif de nuit à l'heure : 24.08
	JOURS FERIES	
	Tarif de jour à l'heure : 39.80	Tarif de nuit à l'heure : 43.78
FORFAIT HORAIRE D'INTERVENTION D'UN AGENT DE PALPATION FEMININ/MASCULIN EN € HT	**SEMAINE**	
	Tarif de jour à l'heure : 20.90	Tarif de nuit à l'heure : 22.99
	WEEK-END	
	Tarif de jour à l'heure : 22.99	Tarif de nuit à l'heure : 25.29
	JOURS FERIES	
	Tarif de jour à l'heure : 41.80	Tarif de nuit à l'heure : 45.98
FORFAIT HORAIRE D'INTERVENTION D'UN AGENT MAITRE CHIEN EN € HT	**SEMAINE**	
	Tarif de jour à l'heure : 21.50	Tarif de nuit à l'heure : 23.65
	WEEK-END	
	Tarif de jour à l'heure : 23.65	Tarif de nuit à l'heure : 26.02
	JOURS FERIES	
	Tarif de jour à l'heure : 43.00	Tarif de nuit à l'heure : 47.30

Semaine = du lundi 00h au samedi 24h
Week-end = le dimanche de 00h à 24h
Heures de nuit = de 21h à 6h

Prestataire : LOIR ET CHER SECURITÉ – 41 000 Blois

***-*-*-*-*-*-**

3. DL-2018-47 : AFFAIRES GENERALES/Nouvelle convention de mise à disposition d'équipements communaux

Rapporteur : Monsieur Philippe MASSON

Considérant l'article L. 2144-3 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que « les locaux communaux peuvent être utilisés par les associations, dans les conditions définies par le maire compte-tenu des nécessités de l'administration des propriétés communales, du fonctionnement des services et du maintien de l'ordre public »,
Afin de contractualiser les modalités d'utilisation et les engagements des parties, une convention de mise à disposition d'équipements communaux avait été initiée par délibération du conseil municipal n° DL-2014-140 du 20 octobre 2014.
Considérant qu'il est apparu nécessaire d'y apporter quelques ajustements afin de la généraliser à tous les profils d'utilisateurs et d'introduire, notamment dans le respect des autres usagers, la responsabilité de chaque bénéficiaire de laisser propre après utilisation des locaux en facturant le temps ménage consacré au besoin par la collectivité.
Il est précisé que chaque particularité tenant soit au type d'équipement prêté ou aux besoins de son bénéficiaire sera stipulée au moyen de l'annexe jointe à la convention.
Dans un souci d'égalité, chaque bénéficiaire devra signer la présente convention pour pouvoir continuer à bénéficier de prêt d'équipement communal.

Après exposé et présentation de la nouvelle convention type,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :
- D'approuver la nouvelle convention de mise à disposition d'équipements communaux annexée à la présente délibération ;
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention ainsi que tout document se rapportant à cette affaire.

DÉLIBERATION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
Reçue en préfecture le 23 mai 2018

4. DL-2018-48 : AFFAIRES GENERALES/Tarif horaire pour prestation de ménage dans les équipements communaux

Rapporteur : Monsieur Philippe MASSON

La collectivité met gratuitement des salles ou équipements communaux à la disposition d'associations locales, groupes, …, pour les besoins de leurs activités ou de réunions, moyennant qu'elles soient restituées propres et rangées eu égard aux autres utilisateurs.
Cependant, ces consignes n'étant pas toujours observées, il est proposé de facturer aux utilisateurs ayant occupé en dernier lieu les locaux, le nombre d'heures de ménage qu'il aura été nécessaire de consacrer pour la remise en état des lieux, sur la base du coût horaire d'un agent d'entretien, soit 17 € de l'heure.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :
- La mise en œuvre de cette facturation au tarif horaire de 17 €.

DÉLIBERATION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
Reçue en préfecture le 23 mai 2018

5. DL-2018-49 : DOMAINE ET PATRIMOINE/Allée des Saules/Convention de servitudes/ENEDIS

Rapporteur : Madame Laurence BUCCELLI

Considérant la construction de logements par la société 3 Vals Aménagement et la demande d'ENEDIS de les raccorder au réseau public de distribution d'électricité au moyen d'un coffret situé Allée des Saules,
Considérant que ce raccordement nécessite pour le gestionnaire du réseau d'être autorisé par la collectivité à réaliser sur les parcelles communales, les travaux utiles tels qu'établir à demeure une canalisation souterraine et ses accessoires, réaliser les opérations nécessaires aux besoins du service public de distribution d'électricité (raccordement, renforcement, …), …

A cet effet, il convient d'établir une convention de servitudes afin d'établir durablement les droits, obligations et responsabilités des parties pour les parcelles concernées, à savoir les parcelles cadastrées AR n°77 et 78 situées Allée de Saules.
Après présentation de la convention,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :
- D'approuver la convention de servitudes au bénéfice d'ENEDIS en vue du raccordement collectif de logements ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la présente convention ainsi que tout document se rapportant à cette affaire.

DÉLIBERATION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
Reçue en préfecture le 23 mai 2018

6. DL-2018-50 : VOIRIE ET RESEAUX/Travaux de sécurisation sur diverses routes communales /Demande de subvention au titre de la répartition du produit des amendes de police/Conseil Départemental

Rapporteur : Madame Laurence BUCCELLI

Considérant que la commune peut bénéficier d'une subvention du Conseil Départemental dans le cadre de la répartition du produit des amendes de police à l'effet de l'aider à financer des travaux afférents à la sécurité routière,
Dans le cadre des aménagements de sécurité prévus sur les rues communales suivantes :
- Aménagement d'un plateau à l'intersection du chemin de Lavardin et de la rue des Carrés avec passage piéton ;
- Aménagement d'un plateau à l'intersection de la rue des Pervenches et de la rue des Chaumettes ;
- Aménagement de deux plateaux rue de la Croix Collinet ;
- Aménagement d'un plateau rue Maurice Pasquier avec passage piétons ;
- Aménagement de deux plateaux route de la Chaussée Saint Victor avec passage piétons ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :
-SOLLICITE l'octroi d'une subvention au titre de la répartition du produit des amendes de police ;
-S'ENGAGE à réaliser les travaux ;
-AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

DÉLIBERATION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
Reçue en préfecture le 23 mai 2018

7. DL-2018-51 : VOIRIE ET RESEAUX/Rue de l'Ormeraye/Extension du réseau d'électricité /SIDELC

Rapporteur : Madame Laurence BUCCELLI

Vu différents projets de constructions sur la partie sud de la rue de l'Ormeraye,
En raison du besoin de desservir de nouvelles constructions, le Syndicat Intercommunal de Distribution d'Energie de Loir-et-Cher (SIDELC) a été saisi d'une demande d'extension du réseau de distribution d'électricité.
Considérant le courrier du SIDELC du 14 mai dernier proposant en qualité d'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité, de participer à hauteur de 40 % des frais d'extension du réseau de la rue de l'Ormeraye, soit 9 394.04 euros HT restant à la charge de la commune selon l'estimation des travaux.

Le Conseil Municipal décide :
- D'engager cette opération d'extension du réseau de distribution publique d'électricité auprès du SIDELC ;
- De verser au SIDELC une avance de 50 % sur le montant estimé des travaux ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

DÉLIBERATION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
Reçue en préfecture le 23 mai 2018

Répondant aux interrogations de Monsieur Michel COUPPÉ, Conseiller Municipal, Monsieur Philippe MASSON, Maire, précise la valeur totale des travaux est estimée à 15 656,72€ HT, liaison compteur-disjoncteur et disjoncteur non compris.

8. DL-2018-52 : MANIFESTATIONS/Tarifs de vente des produits de buvette

Rapporteur : Madame Martine VESIN

Dans le respect des dispositions des articles L.3334-1 et L3334-2 du Code de la Santé Publique, la commune peut être amenée à ouvrir un débit temporaire de boissons à l'occasion d'une fête publique, foire, vente, exposition, …
Dans cette perspective, il convient d'établir le prix de vente des boissons par la buvette d'initiative municipale lors de manifestations communales.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :
- De fixer le prix de vente par unité des produits de buvette comme suit :
  - Eau : 1, 00 €
  - Sodas/Jus de fruits : 1,50 €
  - Vin : 1,50 €
  - Bière : 2,00 €
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à la gestion de cette buvette et aux autorisations requises.

DÉLIBERATION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
Reçue en préfecture le 23 mai 2018

9. DL-2018-53 : MANIFESTATIONS/Tarifs du Festival de Magie 2018

Rapporteur : Madame Martine VESIN

Les 5, 6, 7 octobre 2018, la municipalité organise à la salle des fêtes Raymond BILLAULT, la 3ème édition du Festival de Magie comprenant des représentations et des ateliers destinés aux enfants.
Il est proposé d'établir le tarif des entrées aux représentations et pour les ateliers réservés aux enfants le dimanche matin.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :
- D'établir les tarifs d'entrée au Festival de Magie 2018 comme suit :
  - <u>Entrée Gala du samedi 6 et du dimanche 7 octobre 2018</u> :
    - Adulte : 16 euros
    - Enfant (jusqu'à 12 ans) : 10 euros
  - <u>Participation atelier « enfants » du dimanche 7 octobre</u> :
    - Tarif : 5 euros
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à cette billetterie.

DÉLIBERATION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
Reçue en préfecture le 23 mai 2018

10. DL-2018-54 : SPORTS/Salle des Jeunes/Tarifs du camp « Xtrem Aventure » du 9 au 13 juillet 2018

Rapporteur : Monsieur Philippe BARRÉ

Le service Sports organise pour les adhérents de la Salle des Jeunes un séjour « Xtrem Aventure » du 9 au 13 juillet 2018, à Avrillé (Vendée).
Les tarifs proposés varient en fonction des quotients familiaux et s'établissent ainsi :

	Tarifs	
Tranches selon quotients familiaux	**« Commune »**	**« Hors Commune »**
1ère tranche : inférieur à 700,00 €	114,00 €	186,00 €
2ème tranche : de 700,00 € à 900,00 €	132,00 €	204,00 €
3ème tranche : de 900,01 € à 1 530,00 €	150,00 €	
4ème tranche : supérieur à 1 530,00 €	168,00 €	222,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :
- D'approuver les tarifs proposés ci-dessus pour ce séjour « Xtrem Aventure ».

DÉLIBERATION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
Reçue en préfecture le 23 mai 2018

11. DL-2018-55 : SPORTS/Subvention 2018 Parcours du Cœur suite à la course colorée du 22 avril 2018/Cœur et Santé

Rapporteur : Monsieur Philippe BARRÉ

Le dimanche 22 avril 2018, sous l'égide de la Fédération Française de Cardiologie, la commune de Villebarou a organisé une course colorée « Villebarou Color Run » dans le cadre du Parcours du Cœur 2018 afin de récolter des fonds pour contribuer au financement de la recherche sur les maladies cardio-vasculaires.
Il est proposé au Conseil Municipal de verser à l'association Cœur et Santé, au profit de la Fédération Française de Cardiologie, une subvention de 400 € correspondant à une partie des recettes enregistrées lors de cette manifestation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
- Décide d'attribuer au titre du Parcours du Cœur 2018, la somme de 400 € à Cœur et Santé, au profit de la Fédération Française de Cardiologie ;
- Décide de procéder en conséquence aux inscriptions budgétaires.

DÉLIBERATION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
Reçue en préfecture le 23 mai 2018

500€ avaient été reversés en 2017 relève Monsieur Philippe BARRÉ, Adjoint au Maire.

12. DL-2018-56 : SPORTS/Convention de partenariat et de soutien de sportif vers le haut niveau/Terry BAUET

Rapporteur : Monsieur Philippe BARRÉ

En application de l'article L. 100-2 du Code du Sport, *« ... les collectivités territoriales … contribuent à la promotion et au développement des activités physiques et sportives ... L'Etat et les associations et fédérations sportives assurent le développement du sport de haut niveau, avec le concours des collectivités territoriales ... »*. En ce sens, elles veillent à ce que les sportifs disposent des moyens nécessaires à l'épanouissement de leurs performances au plus haut niveau. Elles peuvent ainsi, sous réserve qu'un intérêt public local le justifie, accorder des aides financières.
Eu égard aux résultats sportifs prometteurs et aux perspectives d'évolution de Monsieur Terry BAUET, jeune villebaronnais licencié du CLTO Badminton Orléans, et en raison de sa participation au rayonnement sportif de la commune, il est proposé au Conseil Municipal de passer avec cet athlète une convention de partenariat et de soutien afin de l'aider dans son ascension vers le haut niveau de compétition, pour une durée de 3 ans, lui octroyant notamment sous conditions une aide financière annuelle de 400 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :
- D'approuver la convention de partenariat et de soutien de sportif vers le haut niveau au bénéfice de Monsieur Terry BAUET ;

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention ainsi que tout document s'y rapportant.

DÉLIBERATION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
Reçue en préfecture le 23 mai 2018

13. DL-2018-57 : SPORTS/Convention de partenariat et de soutien de sportif de haut niveau/Noa BRUNO

Rapporteur : Monsieur Philippe BARRÉ

En application de l'article L. 100-2 du Code du Sport, *« ... les collectivités territoriales … contribuent à la promotion et au développement des activités physiques et sportives ... L'Etat et les associations et fédérations sportives assurent le développement du sport de haut niveau, avec le concours des collectivités territoriales ... »*. En ce sens, elles veillent à ce que les sportifs disposent des moyens nécessaires à l'épanouissement de

leurs performances au plus haut niveau. Elles peuvent ainsi, sous réserve qu'un intérêt public local le justifie, accorder des aides financières.
Eu égard aux résultats sportifs très prometteurs de Mademoiselle Noa BRUNO, jeune gymnaste villebaronnaise licenciée du Club d'Avoine Beaumont inscrite sur la liste des sportifs de haut niveau 2017 -2018, et en raison de sa participation au rayonnement sportif de la commune, il est proposé au Conseil Municipal de passer avec cette athlète une convention de partenariat et de soutien, pour une durée de 3 ans, lui octroyant notamment sous conditions une aide financière annuelle de 400 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :
- D'approuver la convention de partenariat et de soutien de sportif de haut niveau au bénéfice de Mademoiselle Noa BRUNO ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention ainsi que tout document s'y rapportant.

DÉLIBERATION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
Reçue en préfecture le 23 mai 2018

14. DL-2018-58 : AFFAIRES SCOLAIRES/Approbation de la modification du PEdT 2017 - 2020

Rapporteur : Madame Katia LE PALABE

En considération de la majorité des avis des parties intéressées par les rythmes scolaires, familles, enseignants, services municipaux en charge de l'Enfance Jeunesse, qui s'est exprimée à l'occasion d'une consultation, le conseil municipal a décidé le 4 décembre 2017, par délibération n° DL-2017-126, du retour à la semaine de 4 jours pour ses écoles. Ce retour à la semaine de 4 jours à la rentrée scolaire prochaine suscite une réorganisation des temps d'enseignements, périscolaires, ou d'accueil de loisirs qui avaient été contractualisés dans le Projet Educatif de Territoire (PEdT) mis en place pour la période 2017 - 2020, par délibération n°DL-2017-70 du conseil municipal du 15 mai 2017.
En conséquence, il convient d'apporter les modifications au PEdT en cours.
Après présentation,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :
- D'approuver les nouvelles dispositions du PEdT 2017 – 2020 joint à la présente délibération ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer le document ainsi que toute pièce se rapportant à cette affaire.

DÉLIBERATION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
Reçue en préfecture le 23 mai 2018

15. DL-2018-59 : ENFANCE JEUNESSE/Salle des Jeunes/Tarifs du camp « Léo Parc Aventure » du 23 au 26 juillet 2018

Rapporteur : Madame Katia LE PALABE

La Salle des Jeunes organise pour ses adhérents un séjour « Léo Parc Aventure » du 23 au 26 juillet 2018, à Jargeau (Loiret).
Les tarifs proposés varient en fonction des quotients familiaux et s'établissent ainsi :

	Tarifs	
Tranches selon quotients familiaux	**« Commune »**	**« Hors Commune »**
1ère tranche : inférieur à 700,00 €	50,00 €	90,00 €
2ème tranche : de 700,00 € à 900,00 €	60,00 €	105,00 €
3ème tranche : de 900,01 € à 1 530,00 €	70,00 €	
4ème tranche : supérieur à 1 530,00 €	80,00 €	120,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :
- D'approuver les tarifs proposés ci-dessus pour ce séjour « Léo Parc Aventure ».

DÉLIBERATION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
Reçue en préfecture le 23 mai 2018

16. DL-2018-60 : ENFANCE JEUNESSE/Avenant n°1 à la convention d'accès « Mon compte Partenaire » et au contrat de services/CAF

Rapporteur : Madame Katia LE PALABE

Considérant que dans le cadre de la gestion des prestations familiales et sociales et des informations à destination de ses partenaires, la Caisse d'Allocations Familiales a contractualisé les modalités d'accès à un espace internet réservé à cet effet « Mon Compte Partenaire » et services associés par la signature d'une convention approuvée par délibération du conseil municipal n°DL-2017-99 du 11 septembre 2017,
Considérant la mise en place d'un nouveau service « Aides Financières d'Action Sociale- AFAS »,
Afin d'intégrer ce nouveau service, il convient de modifier par avenant la convention d'accès à « Mon Compte Partenaire », ainsi que le contrat de services pris en application de ladite convention.
Après présentation des avenants,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :
- D'adhérer au nouveau service AFAS proposé par la CAF ;
- D'approuver les avenants n° 1 à la convention d'accès à « Mon Compte Partenaire » et au contrat de services pris en application de ladite convention ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les avenants présentés, le bulletin d'adhésion au nouveau service, ainsi que tout document se rapportant à cette affaire.

DÉLIBERATION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
Reçue en préfecture le 23 mai 2018

17. DL-2018-61 : PERSONNEL/Infrastructure et Patrimoine /Création de poste pour accroissement saisonnier d'activité

Rapporteur : Monsieur Philippe MASSON

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 3 2°),
Vu le décret n°88-145 pris pour l'application de l'article 136 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale,
Considérant que les besoins du service Conservation du Patrimoine de la collectivité peuvent justifier du recrutement d'agents contractuels lors d'accroissement saisonnier d'activités, sur l'année 2018,
Après identification de l'activité croissante aux espaces verts durant la période estivale, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser pour l'été 2018, 1 recrutement pour faire face à un accroissement saisonnier d'activités.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :
- D'approuver le recrutement d'un agent non titulaire de droit public dans le cadre d'un accroissement saisonnier d'activités, dans les conditions fixées à l'article 3 2°) de la loi susvisée, pour une durée maximale de six mois, à partir du 24 mai 2018, compte tenu, le cas échéant, du renouvellement du contrat, pendant une même période de douze mois consécutifs ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ces dossiers.

DÉLIBERATION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
Reçue en préfecture le 23 mai 2018

18. Rapports de la Communauté d'Agglomération de Blois et des instances intercommunales

Rapporteur : Monsieur Philippe MASSON

18.1. Conseil communautaire du 31 mai 2018 à 18h30

Monsieur Philippe MASSON, Maire, annonce que le prochain conseil communautaire aura lieu le 31 mai 2018 à 18h30, aucun point à l'ordre du jour ne concerne directement la commune. Il rapporte néanmoins que suite aux difficultés de circulation des transports en commun, la commune fera partie prochainement d'un groupe de travail ayant pour thème la circulation douce et les bus.

18.2. Rapport des commissions diverses et instances intercommunales

↳ **Commission Stratégie, Economie, Emploi, Enseignement supérieur**

Monsieur Paul GILLET, Conseiller Municipal et membre de cette commission, rapporte quelques informations :
- L'assemblée générale de l'association Initiative Loir et Cher qui a lieu ce 22 mai 2018 à Fossé ;
- Le comice agricole organisé à Candé sur Beuvron les 16 et 17 juin 2018.

Monsieur Philippe Masson, Maire, annonce en complément le vote au prochain conseil communautaire d'une subvention au profit d'Initiative Loir et Cher destinée à les aider à financer le soutien qu'ils apportent aux jeunes.

19. Rapports des compétences communales

19.1. Urbanisme

Rapporteur : Madame Laurence BUCCELLI

19.1.1. Fleurissement devant la mairie par les apprentis du CFAAD41 le mardi 15 mai 2018

Madame l'adjointe à l'Urbanisme informe que le 15 mai dernier, dans le cadre d'une convention qui lie la commune et le CFAAD41, les apprentis encadrés par leurs professeurs et en collaboration avec nos services techniques ont fleuri les parterres devant la mairie.
Monsieur Philippe Masson, Maire, rappelle par ailleurs qu'un travail a été mené de concert par le comité consultatif Nature et Environnement et le Conseil des Sages pour le fleurissement de la commune.

19.1.2. Déclarations d'intention d'aliéner

Le Droit de Préemption Urbain n'est pas exercé par la commune pour les biens suivants situés sur son territoire, et qui ont fait l'objet d'une Déclaration d'Intention d'Aliéner :
- Bâti sur terrain propre d'environ 598 m² situé 6 Chemin de Lavardin, cadastré section AO n°265 et 270 (1/5 indivis) ;

Pour information, a été transmise à Agglopolys afin qu'elle puisse éventuellement exercer son Droit de Préemption Urbain la DIA suivante :
- Bâti sur terrain propre d'une superficie d'environ 27 000 m², situé Les Couratières – 41000 Villebarou, sur une parcelle cadastrée section ZA n° 178, 181, 185 et 192.

19.2. Affaires sociales

Rapporteur : Monsieur Mario CREUZET

19.2.1. Cérémonie du 8 mai / Bilan

Dressant le bilan des cérémonies du 8 mai, Monsieur Mario CREUZET, Adjoint au Maire, rapporte la présence d'une centaine de personnes. Monsieur Stéphane BAUDU, Maire de La Chaussée St Victor et Conseiller Départemental était présent, ainsi que les enfants de l'école accompagnés de Madame BAUET leur institutrice. Le drapeau a été hissé par un jeune espoir qui est un enfant de CM2. Monsieur Mario CREUZET rappelle par ailleurs que le déplacement du monument aux morts sur la place est très bien perçu et estime qu'il est davantage mis à l'honneur. Une inauguration aura lieu en septembre.
Monsieur Mario CREUZET, annonce que pour le 11 novembre 2018, 100e anniversaire de la fin de la première guerre mondiale, une exposition sera installée en mairie.

19.3. Vie du territoire

Rapporteur : Madame Martine VESIN

19.3.1. Ludothèque / Animation « Ludo en fête, en fait… » du 10 avril 2018/Bilan

Madame Martine VESIN, Adjointe au Maire, annonce qu'à l'occasion de la semaine « Les Ludos en fête ! En fait… », animation organisée par le collectif des ludothèques du blaisois, les enfants de l'école élémentaire, une centaine environ, se sont retrouvés le mardi 10 avril à la Maison de l'Enfance, pour un moment très ludique avec des encadrants venant des ludothèques de Saint-Gervais, et Blois.
L'objectif de cette semaine était de valoriser et découvrir le métier de ludothécaire, de valoriser le jeu comme outil de lien social, d'échanges et d'apprentissage. Cette animation a été très positive.

19.3.2. Ludothèque/Journée mondiale du jeu le lundi 28 mai 2018

Madame Martine VESIN, Adjointe au Maire, signale que le lundi 28 mai, dans le cadre de la Journée mondiale du jeu, la ludothèque proposera aux enfants des écoles une découverte de différents jeux de société à la Maison de l'Enfance. Le matin, les enfants de l'école maternelle viendront découvrir et apprendre à jouer, par petits groupes. L'après-midi, ce sera au tour des enfants de l'école élémentaire.

19.3.3. Bibliothèque/Rencontre-lecture du vendredi 13 avril 2018 et exposition « Marie CURIE » du 12 avril au 25 mai 2018/Bilan

Madame Martine VESIN, Adjointe au Maire, indique que sur l'invitation de la bibliothèque, Madame Irène FRAIN, marraine de la bibliothèque, est venue parler de son livre « Marie Curie prend un amant ». Madame Annie BRAULT-THERY, lectrice publique, a ensuite lu plusieurs passages devant une cinquantaine de personnes. La soirée s'est poursuivie par la visite de l'exposition consacrée à la scientifique dans le hall de la Mairie, ainsi que par un verre de l'amitié. Elle adresse des remerciements à Chantal COUPÉ, aux bénévoles et aux habitants qui ont prêté des objets pour l'exposition.

19.3.4. Bibliothèque/Projet de mise à disposition de supports numériques/DLP

Madame Martine VESIN, Adjointe au Maire, annonce que dans le cadre du projet culture numérique et lecture publique du Conseil Départemental, la Direction de la Lecture Publique fournit en prêt permanent 1 tablette et 4 liseuses ainsi que l'accès à des ressources à distance depuis la bibliothèque et/ou depuis le domicile.
Le prêt des 4 liseuses sera effectif cet été, après modification du règlement intérieur au Conseil Municipal prévu début juillet. La tablette sera utilisable sur place.

19.3.5. Exposition REV à partir du 1er juin 2018 et vernissage

Madame Martine VESIN, Adjointe au Maire, indique qu'une exposition des réalisations des adhérents REV, section Loisirs Créatifs, sera visible à partir du 1er juin en mairie, aux heures d'ouverture.
Le vernissage aura lieu le 1er juin à 18 h dans le hall de la mairie.

19.3.6. Festival de Magie 2018/Programmation des artistes

Madame Martine VESIN, Adjointe au Maire, présente la programmation des artistes du festival de magie 2018.
Monsieur Philippe MASSON, Maire, rappelle qu'un événement similaire se déroule aux mêmes dates à la Maison de la Magie de Blois. Ainsi un partenariat a été instauré cette année.

19.4. Sports

19.4.1. Villebarou Color du dimanche 22 avril 2018/Bilan

Rapporteur : Monsieur Philippe BARRÉ

Monsieur Philippe BARRÉ, Adjoint au Maire, quantifie à 220 personnes, 160 adultes et 60 enfants, le nombre de participants à la Villebarou Color Run 2018. Au titre du bilan financier, il rapporte : 1 451€ de dépenses, 2 099€ de recettes, soit 648€ de bénéfices, dont 400€ reversés à la Fédération Française de Cardiologie.

19.4.2. Festival Les Pieds dans le Do le samedi 9 juin 2018/Programme

Monsieur Philippe BARRÉ, Adjoint au Maire, présente l'affiche du Festival les Pieds dans le Do 2018 annonçant au programme BONEY M, HOSHI, KIZ, Camille ESTEBAN, marraine du festival et artiste blésoise, etc…. Le festival débutera dès 17h par « Les Music Kids », chorale de l'école élémentaire.
Monsieur Philippe BARRÉ, mentionne le soutien financier apporté à l'organisation de cette 10ème édition, de la part de divers partenaires avec des subventions à hauteur de 4 500€, et de prestataires.

19.5. Affaires scolaires

Rapporteur : Madame Katia LE PALABE

19.5.1. Fête des écoles le dimanche 1er juillet 2018

Madame Katia LE PALABE, Adjointe au Maire, annonce que la fête des écoles aura lieu le dimanche 1er juillet. Comme chaque année deux dictionnaires, un de langue française et un d'anglais, ainsi qu'une clé USB seront remis aux élèves qui quittant l'école élémentaire.

19.5.2. Carnaval des écoles le vendredi 20 avril 2018

Madame Katia LE PALABE, Adjointe au Maire, évoque le carnaval des écoles organisé par l'APE le vendredi 20 avril, qui a rassemblé nombres d'enfants, parents et quelques animateurs municipaux.

19.5.3. Ecole élémentaire/Rencontre autour du théâtre le jeudi 24 mai et spectacle le jeudi 5 juillet 2018

Madame Katia LE PALABE, Adjointe au Maire, mentionne une rencontre autour du théâtre, qui aura lieu le jeudi 24 mai, pour 3 classes de l'école élémentaire avec la présence d'un comédien. Des répétitions sont prévues les 29 mai et 12 juin. Un spectacle viendra clôturer ce projet Théâtre le jeudi 5 juin à 19h00 à la salle des fêtes. Madame Katia LE PALABE invite le conseil municipal à cette représentation.

19.5.4. Ecole élémentaire/Séjour au Puy du Fou du 18 au 20 juin 2018

Madame Katia LE PALABE, Adjointe au Maire, annonce que la municipalité soutient un séjour sur le thème de l'histoire, au Puy du Fou, du 18 au 20 juin, dont va bénéficier une classe de l'école primaire.

19.5.5. Dates des rétrospectives de la classe de neige et du séjour au Puy du Fou

Selon Madame Katia LE PALABE, Adjointe au Maire, les séjours en classe de neige et au Puy du Fou donneront lieu à rétrospectives pour les familles à la Maison de l'Enfance, le 25 juin à 18h30 pour le 1er, la date n'ayant pas encore été arrêtée pour le second séjour.

19.6. Enfance Jeunesse

Rapporteur : Madame Katia LE PALABE

19.6.1. ALSH et Salle des Jeunes/Activités des vacances de printemps 2018/Bilan

Madame Katia LE PALABE, Adjointe au Maire, dresse le bilan des vacances de printemps 2018 pour l'ALSH: 93 enfants de moins de 6 ans et 135 enfants de plus de 6 ans ont été présents sur l'ensemble du séjour sur le thème du voyage sur les planètes. Une sortie à la Maison de la Magie a eu lieu le 03 mai pour un montant de 92€, les enfants ont ensuite pris un pique-nique et fait une balade en toue sur la Loire. 12 enfants ont participé à un stage équestre pour un montant de 456€. Quelques enfants ont également participé à un stage tennis.
Concernant la Salle des Jeunes, le bilan des vacances de printemps 2018 laisse apparaitre une fréquentation à hauteur de 75 jeunes le matin et 129 jeunes l'après-midi sur l'ensemble du séjour. 15 jeunes se sont rendus au Futuroscope pour un montant de 410€. Un projet radio a été mis en place sur 3 matinées pour 8 jeunes afin de leur apprendre différents métiers autour de la radio, qui a abouti à la réalisation une émission de 30 minutes. Cette animation sera reconduite en juillet. Le camp équestre organisé pour 8 jeunes du 2 au 4 mai a beaucoup plu : hébergement pour un coût de 200€, activité autour des chevaux 180€ et équitation 312€.
Madame Katia LE PALABE, Adjointe au Maire, annonce ensuite la programmation des activités à l'ALSH pour l'été 2018 : différents stages sportifs pour les moins de 6 ans et les plus de 6 ans ouvert pour 24 enfants ; stage jeu de raquette pour 12 enfants de plus de 7 ans ; 1 nuitée pour les enfants de 4 à 12 ans à la Maison de l'Enfance pour 12 enfants ; stage percussion pour les 7-11 ans pour 12 enfants. Il y aura également 3 camps : Léo Parc Aventure du 16 au 20 juillet, séjour équestre du 31 juillet au 03 août, séjour karting du 28 au 31 août.
Madame Katia LE PALABE, Adjointe au Maire, dévoile également quelques activités réservées cet été pour la Salle des Jeunes : camps Léo Parc Aventure du 23 au 26 juillet pour 12 jeunes de 11 à 13 ans ; projet radio, projet musique.

19.6.2. Fête de la Jeunesse le samedi 26 mai 2018 / Programme

Le samedi 26 mai après-midi aura lieu à la Maison de l'Enfance la fête de la Jeunesse, déclare Madame Katia LE PALABE, Adjointe au Maire, avec Manège Peloche, trampoline, balades en poney, etc…

19.6.3. Fête du Jeu pour les écoles le lundi 28 mai 2018

Faisant suite précédemment à l'annonce de Madame Martine VESIN, Adjointe au Maire, concernant la fête du Jeu, Madame Katia LE PALABE, Adjointe au Maire, explique que l'animation aura lieu auprès des classes de l'école maternelle et élémentaire par séquences de 45 minutes.

19.6.4. Fête de fin d'année du Multi-Accueil le 20 juin de 10h30 à 12h30

Une fête viendra clôturer l'année au multi accueil, le 20 juin au matin. Des activités y seront proposées et un livre sera distribué aux petits qui quittent le multi-accueil pour l'école maternelle.

19.6.5. Fête du Périscolaire le vendredi 22 juin 2018

Madame Katia LE PALABE, Adjointe au Maire, annonce la fête du périscolaire le 22 juin, à la Maison de l'Enfance, sur le principe d'une rétrospective de l'année écoulée.

19.7. Marchés

Rapporteur : Monsieur Dominique POIRRIER

19.7.1. Marché d'été le samedi 23 juin 2018

Monsieur Dominique POIRRIER, Conseiller Municipal Délégué, annonce le marché d'été le matin du samedi 23 juin avec autour des 15 à 18 producteurs prévus, des animations proposées par la ludothèque, bibliothèque, Madame Christine VIEUGUÉ, une structure gonflable, … et un apéritif vers 12h.

20. Informations diverses

Rapporteur : Monsieur Philippe MASSON

20.1. Composition de la liste du jury d'Assises 2019

Monsieur le Maire expose :
« Vu le code de procédure pénale et notamment ses articles 255 à 267 ;
Vu les chiffres de la population authentifiés par le décret n° 2017-1873 du 29 décembre 2017;
Considérant qu'au terme de ces résultats, la population du département de Loir-et-Cher est de 333 050 habitants et que, par conséquent, la liste annuelle du jury doit comprendre 256 jurés ;
Sur la proposition du secrétaire général de la Préfecture de Loir-et-Cher,
Selon l'arrêté de la Préfecture en date du 5 mars 2018, les 256 jurés qui doivent figurer sur la liste annuelle du jury d'assises pour l'année 2019 sont répartis proportionnellement au chiffre de la population des communes ou groupes de communes, soit un nombre de 2 pour la commune de Villebarou.
Conformément aux directives dudit arrêté, il convient de tirer au sort le triple de ce chiffre, soit 6 noms au total parmi ceux figurant sur la liste générale des électeurs de la commune ».
Il rappelle ensuite l'obligation pour tout administré de répondre à la convocation en tant que juré d'Assises si son nom est tiré au sort et inscrit sur la liste préparatoire du jury d'Assises, l'intéressé ne pouvant s'y soustraire que dans certaines conditions très limitées.

Sur proposition de Monsieur le Maire, 6 noms sont tirés au sort parmi les électeurs inscrits sur les listes électorales communales par Madame Christine EPIAIS et Monsieur Michel COUPPÉ, Conseillers Municipaux.

20.2. Informations diverses

- Divers

Tous les exposés et informations de l'ordre du jour de ce Conseil Municipal étant épuisés, Monsieur le Maire déclare la séance close.

* * * * * * * *

La séance a été levée à vingt-deux heures cinq.

* * * * * * * *

Délibéré en séance, les jours et an susdits.

* * * * * * * *

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL LE LUNDI 2 JUILLET 2018 A 20H30

* * * * * * * * *